



Conférence régionale  
*de la mer et du littoral*  
———— Bretagne ————

**23<sup>ème</sup> session**

Vendredi 26 avril 2019

## Ordre du jour :

1. Avis de la CRML sur le projet de document stratégique de façade (parties 1 et 2)
2. Volet maritime du contrat pour l'action publique en Bretagne
3. Mise en œuvre du premier Plan d'action de la stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral

## Introduction de la session

**Michèle KIRRY – Préfète de la région Bretagne** introduit cette 23<sup>ème</sup> Conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML) en évoquant :

- L'anniversaire 10 ans CRML, son rôle central et intégrateur, selon un principe de subsidiarité avec la façade et le niveau national ;
- L'imbrication des échelles et des problématiques, parfois source de complexité ;
- L'équilibre à trouver entre réflexion stratégique et actions concrètes ;
- La préoccupation essentielle de préservation environnement et développement éco raisonné ;
- Le point d'étape important pour fixer un plan d'action ambitieux - propose d'augmenter le rythme des réunions

**Loïc CHESNAIS-GIRARD – Président de la Région Bretagne** souligne :

- Le puissant outil de concertation et de consensus que constitue la CRML ;
- Le fait qu'elle soit reconnue par l'Etat et renforcée par le contrat d'action publique signé par le 1<sup>er</sup> ministre ;
- L'efficacité et pertinence de la CRML prouvées par le dossier EMR et l'obtention récente de zonages ;
- L'importance de mettre en œuvre des actions concrètes et de rendre des comptes aux citoyens.

**Jean-Louis LOZIER - Préfet maritime de l'Atlantique** précise :

- La CRML est l'articulation nécessaire entre la DIRM Namo et la Bretagne ;
- L'écriture du DSF jusqu'en 2021 : approbation des parties 3 & 4 fin 2021 ;
- La volonté du PREMAR d'accompagner cette assemblée dans des actions concrètes.

# 1. Avis de la CRML sur le projet de document stratégique de façade (parties 1 et 2)

## **Présentation de François Victor – DIRM NAMO**

Les 4 éléments clés du DSF :

- Un projet simplifié : passage de 3 à 2 sous-régions marines (mer celtique étendue au Mont-Saint-Michel + moitié nord golfe de Gascogne) ;
- 30 objectifs stratégiques : 15 objectifs environnementaux, 15 objectifs socio-économiques ;
- Une mise en œuvre partenariale : Politique forte englobant les EMR, les ports, la pêche ;
- Un processus stratégique :
  - intégrateur : PAMM intégré au DSF ;
  - inclusif : intègre la SBML
  - qui prévoit la subsidiarité : intègre les gouvernances infra (SMVM, Parcs marins, DOCOB natura 2000...). Le Contrat pour l'action publique en Bretagne renforce le principe de subsidiarité.

Le calendrier de mise en œuvre :

- 2019 : Approbation des volets 1 et 2 avec une signature prévue en septembre ;
- 2020 : Programme de surveillance ;
- 2021 : Approbation du DSF + du programme de surveillance ;
- 2022 : mise en œuvre.

## **Présentation de Philippe MAZENC - SGAR**

Retour sur le travail d'élaboration de l'avis :

- Richesse des échanges menés lors des G.T ;

- Volonté commune de travailler ensemble sur deux échelons territoriaux.

L'avis de la CRML est favorable avec deux réserves principales :

- Les traitements différenciés entre les objectifs environnementaux et socio-économiques ;
- Le manque de connaissances du milieu marin.

## **Aurore DAVAINÉ**

L'avis de la CRML montre une volonté d'être force de proposition pour améliorer le document.

Les faiblesses : le manque de connaissance

La CRML est un outil intégrateur : lien terre/mer, articulation DSF/SRADET, contrat d'action publique, filière halieutique, ...

Objectif : arriver au bon fonctionnement des écosystèmes, en répondant aux enjeux de conciliation des usages (cf CIMER 2018 : appel à projet territoires littoraux).

## **⇒ Interventions de la salle**

## **Guy JOURDEN – CGT**

La CGT est attachée à un développement humain durable qu'elle estime insuffisamment pris en compte dans le DSF, ce dernier privilégiant l'environnement et l'économie. Il

sera nécessaire d'en tenir compte dans les prochains groupes de travail pour le traduire à l'échelle locale.

#### **Armand QUENTEL – CRPMEM de Bretagne**

10 ans de CRML, 10 ans de Grenelle !

Volonté exprimée dans la vision de la stratégie : mettre l'homme au centre du dispositif, dans le respect des nécessités environnementales et économiques. Il importe d'avoir une vision intégrée.

Il y a des carences dans le projet de stratégie mais le CRPMEM le valide, c'est un pari sur l'avenir.

#### **Gérard PRODHOMME – Bretagne Vivante**

Les associations environnementales émettront un avis défavorable sur le DSF, dans le cadre de la consultation organisée à l'échelle de la façade maritime.

Cependant Bretagne Vivante soutient la position de la CRML, même s'ils considèrent que les objectifs socio-économiques ne sont pas moins bien traités que les objectifs environnementaux.

Une poursuite des recherches sur les milieux marins est nécessaire.

Des progrès sont encore attendus entre les objectifs socio-économiques pour aboutir à une gestion intégrée.

L'état des milieux marins doit apparaître dans la carte des vocations. Il est également nécessaire d'avoir des objectifs clairs pour assurer la restauration du bon état écologique

Points positifs concernant l'avis de la CRML :

- L'avis prend en compte la finalité du DSF ;
- Il souligne le manque de connaissance ;
- Il évoque la mise en place d'un groupe pour travailler sur la planification spatiale de la zone côtière.

#### **Jean-Claude BRIENS – UNAN Morbihan**

L'UNAN Morbihan souhaite une mise en évidence de l'interdépendance entre DSF et SMVM 56 (schéma de mise en valeur de la mer du Golfe du Morbihan)

La CRML se prononcera-t-elle sur le SMVM du Golfe ?

Réponse de la Préfecture maritime : La CRML n'a pas de raison d'émettre un avis mais celle d'avoir un regard croisé pour apporter de la cohérence.

Réponse de la DDTM56 : la concertation publique est en cours, une enquête publique aura lieu en juin.

## 2. Volet maritime du contrat pour l'action publique en Bretagne

### **Introduction par Michèle KIRRY, Préfète de la région Bretagne**

Le contrat pour l'action publique en Bretagne :

- comprend un chapitre sur le maritime et revient sur l'intégration des aspects maritimes et littoraux ;
- renforce la CRML en modifiant le décret. La CRML doit être plus forte, avec une mission d'animation et de déclinaison territoriale du DSF ;
- 2 nouveautés : la planification et l'avis sur les enjeux maritimes + le rôle central de la CRML dans une approche différenciée des politiques maritimes, avec comme priorité le développement des EMR, la filière pêche et les ports.

### **Intervention d'Antoine HANNEDOUCHE – SGAR + Jean-Michel LOPEZ – Région Bretagne**

Les ponts clés :

- Coanimation des débats publics sur les EMR : État / Région ;
- Présentation du rétroplanning et des enjeux des prochains projets en Bretagne (consultation publique, dialogue concurrentiel...);
- Objectif : la CRML doit s'assurer que le public participe aux concertations (consultation en été 2020 pour les résidents secondaires) ;
- Format de la consultation : vigilance pour la méthode des appels d'offres dans les prochains PPE (tenir compte de l'harmonisation). L'élaboration du dossier

du maître d'ouvrage doit tenir compte des avis et des consultations ;

- Transformation du G.T. « EMR » en en commission thématique.

### **⇒ Interventions de la salle**

#### **Armand QUENTEL – CRPMEM de Bretagne**

La CRML a permis de lancer un processus d'échanges (exemple du projet de la ferme pilote de Belle-Ile).

Pour développer les EMR, il y a une perte de territoire nécessaire, mais il faut garder l'aspect humain dans ce développement et cet aménagement

#### **Philippe Le Gal Président du CRC Sud :**

Le projet intègre-t-il l'aquaculture ?

Réponse de Michèle KIRRY : oui bien sûr on pourrait le mentionner.

#### **Guy JOURDEN – CGT**

Qu'en est-il de la fiscalité sur l'éolien flottant, pour soutenir les organismes de recherche ?

Réponse de Loïc CHESNAIS-GIRARD : Il s'agit d'être crédible, avant de parler fiscalité il est nécessaire d'avoir des éoliennes en mer. Le développement économique dépendra du rythme des appels à projets. La fiscalité devra

servir l'ensemble du territoire et non être locale.

### **Mathieu MONNIER - France Énergie Éolienne**

Où il y a nécessité d'augmenter les volumes.

Le travail de démonstration prouvant qu'il faut installer des éoliennes n'est pas terminé.

Les taxes pour les éoliennes en mer sont, en France, parmi les plus chères de l'Union Européenne.

### **EOLFI**

Salut la concertation qui existe avec les pêcheurs et les autres acteurs de la mer. Cela a permis de gagner du temps en réalisant par anticipation l'étude environnementale.

**Présentation Aurore DAVAINÉ – Région Bretagne + Guillaume Sellier –DIRM NAMO – actions pêche en faveur de la performance de la filière halieutique.**

Proposition d'avoir des retours sur 5 thèmes (cf. diapo) :

#### **1- accès au capital humain et financier :**

- contrat objectif emploi-formation pêche ;
- âge moyen des bateaux de pêche en Bretagne : 30 ans -> doter la filière d'outils de production moins polluants, plus performants et mieux adaptés aux personnes ;
- attractivité des métiers : renouvellement de 50 % des équipages dans les 5 ans.

#### **2- droits à produire et territoires :**

- nécessité de partage et diffusion des informations sur ces sujets (par ex impact du Brexit) ;
- faciliter la transmission de navires.

#### **3- entreprises de pêche de demain :**

- émergence de nouveaux patrons de pêche (mentalité entrepreneuriale) mais restent cas isolés -> construire un dispositif pour accompagner dynamique de la filière ;
- inclure les sujets d'entrepreneuriat et de transition numérique.

#### **4- organisation de la filière amont et aval :**

- s'appuyer sur le GIP.

#### **5- dynamiser les aquacultures bretonnes :**

- intégrer ces activités dans une logique d'aménagement du territoire : services rendus au-delà de la simple production ;
- attractivité de la filière ;
- prendre en compte des contraintes environnementales : préoccupation importante des jeunes ;
- développer des modèles éco performants ;
- une des 1ères actions : la planification pour concilier usages et pratiques sur le littoral ;
- démarrage d'une étude prospective sur les filières pêche et aqua à l'horizon 2040 ; calendrier jusqu'en juillet 2020 ; objectif : construire une vision collective renouvelée, diffuser et partager les résultats ;
- méthode : création d'une commission spécialisée filière halieutique au sein de la CRML.

### **⇒ Interventions de la salle**

#### **Guy JOURDEN – CGT**

Évoque les conditions de travail difficile au port du Conquet. L'étude en cours devra être suivie d'action sinon cela génèrera de la colère.

**UNAN :**

La pêche de loisir en mer représente un poids économique important et doit être prise en compte dans la feuille de route régionale.

Réponse de Loïg CHESNAIS-GIRARD : La stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral (SBML) comporte un paragraphe sur la pêche de loisir

Réponse d'Aurore DAVAINÉ : La composition de la commission halieutique à ce sujet n'est pas encore fixée. Elle reprendra les thèmes du Grenelle et respectera la composition de la CRML.

# 3. Mise en œuvre du premier plan d'action de la stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral (SBML)

## **Loïg CHESNAIS-GIRARD - Président de la Région Bretagne**

La logique de travail est la même que celle de la Breizh COP : continuer à débattre, alimenter chemin faisant.

La SBML sera intégrée dans le SRADDET.

## **Présentation de Stéphane PENNANGUER – Région Bretagne**

Le premier plan d'action constituera une plateforme de mise en œuvre collective de la stratégie :

- à l'échelon opérationnel de déclinaison de la SBML ;
- piloté par la CRML ;
- appartient à l'ensemble des acteurs ;
- révisable tous les 5 ans ;
- structuré autour de 5 grandes orientations, déclinées en 17 chantiers.

Objectif de la version de travail : finalisation pour l'automne.

Précision de Loïg CHESNAIS-GIRARD : La SBML sera reprise dans le SRADDET et aura un impact sur les PLU et PLUi et SCOT. Le collectif n'exonère pas la responsabilité individuelle qui seule ne peut rien : ce double principe sera respecté.

Le plan d'actions sera distribué rapidement et se traduira en actions concrètes immédiates.

## **Présentation de Guy LEGRAND – DREAL Bretagne**

Chantier "adaptation au changement climatique - érosion du trait de côte". L'érosion du trait de côte concerne 13 % de la Bretagne mais concerne tous les acteurs. Il faut se mettre d'accord sur un socle commun et éviter la tentation du « blocus », avoir une approche intégrée jusqu'au local afin d'éviter les injonctions contradictoires. Cette approche nécessitera la connaissance des territoires intégrant le savoir empiriques et les destins des territoires.

L'appel à manifestation d'intérêt « Etat-Région » : lancement le 30/4 auprès des collectivités pour faire évoluer les PLU/PLUi afin de :

- identifier les enjeux et les besoins : visions scientifiques et collectivités
- élaborer des réponses opérationnelles.

## **⇒ Interventions de la salle**

### **Monsieur DOUDET – CRPMEM**

La filière de production halieutique a développé l'outil « Breizh mer » ; il serait possible de l'utiliser pour les travaux / GT de la CRML



Réponse de Loïg CHESNAIS-GIRARD : Remercie Monsieur Doudet du rappel concernant l'outil « Breizh mer ».

**Conclusion :**

La Préfète de Région remercie Loïg CHESNAIS-GIRARD et le Préfet maritime, ainsi que l'ensemble des participants, et félicite la qualité des documents produits.

La prochaine conférence nécessitera la modification du règlement intérieur. Elle se déroulera à la rentrée et sera décentralisée à Brest.